Ville de Juziers
Mairie
Place du Général de Gaulle
78820 JUZIERS
Tél : 01 34 75 28 00
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr

ARRETE MUNICIPAL PORTANT A TITRE TEMPORAIRE AUTORISATION DE TRAVAUX N° 2026 – TEMP 107

Le Maire de la commune de JUZIERS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le code de la route et le code de la voirie routière, notamment l'article R.116-2 ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu la demande formulée par écrit le 15 octobre 2026, par l'entreprise Aximum pour le compte de la communauté urbaine GPSEO ;

Considérant les travaux de marquage au sol de la signalisation routière avenue Jean Marion à JUZIERS qui auront lieu :

du 23 au 30 octobre 2026 de 08 à 17 heures 00.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique ;

ARRETE :

Article 1. Du 23 au 30 octobre 2026, l'arrêt et le stationnement des véhicules de la société Aximum seront autorisés à proximité du chantier avenue Jean Marion à JUZIERS.

Article 2. La circulation pourra être interdite.

Article 3. La signalisation de restriction sera réalisée par la société chargée des travaux.

Article 4. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6. Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de JUZIERS.

Article 7. Monsieur le Maire de la commune de JUZIERS, Monsieur le commissaire de police de MANTES LA JOLIE, les agents de la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 19 octobre 2026.

Le Maire, Cédric GUILLAUME

VILLE DE JUZIERS 78820 (Yvelines)

Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org